



Procédure d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif

Bureaux d'études

spécialisés dans la préconisation de filière d'assainissement non collectif
(Liste non exhaustive des bureaux d'études situés à moins de 75 km de Mortagne-au-Perche)

ASTER	11 rue de la Halle aux Toiles - BP 221	61 007 ALENCON Cedex	☎ : 02-33-26-59-11 fax : 02-33-82-61-69
EF Études	15, rue des Frères Terrier	61150 ÉCOUCHÉ	☎ : 02-33-12-62-19 fax : 02-51-70-62-85 Adèle : contact.61@ef-etudes.fr
G2C Environnement	10 avenue de l'industrie	61 200 ARGENTAN	☎ : 02-33-67-87-38 fax : 02-33-67-87-31
GDS Services 61	76 rue du chemin de Maures – BP 138	61 004 ALENCON Cedex	☎ : 02-33-81-41-41 fax : 02-33-81-41-40
ICA	Les Trotets	14 140 LA BREVIERE / LIVAROT	☎ : 06.99.82.86.15 Adèle : be.ica@voila.fr
IC2D	ZAC du village d'entreprises	27 570 TILLIER SUR AVRE	☎ : 02.53.68.17.25 fax : 02.53.68.24.93 Adèle : g.gatoil@ic2d.com
SOGETI	26 rue Pont neuf	61 000 ALENCON	☎ : 02-33-82-29-30 fax : 02-33-82-29-34

Actualités

- Janvier 2011 : Le compte-rendu de contrôle de l'installation d'Assainissement Non Collectif doit être joint aux actes de vente des habitations.
- Juillet 2010 : La loi dite "Grenelle 2" apporte quelques modifications réglementaires.
- Mars 2010 : Entrée en vigueur du nouveau règlement de service et du nouveau tarif des redevances. L'étude de filière est obligatoire.
- Octobre 2009 : La réglementation évolue, trois arrêtés remplacent les décrets de 1996
- Printemps 2009 : Les travaux d'assainissement non collectif sont éligibles à l'EcoPrêt à Taux Zéro (EcoPTZ)

Mis à jour du 22/12/2010